



Litiges avec mon employeur-démission

Par **wylod_old**, le **26/06/2007** à **00:49**

cela fait deux ans que je travaille dans un restaurant et je n'ai pas respecté le pré-avis, car tous les renseignements obtenus m'ont confirmé de la justesse de mon geste. ces renseignements je les ai obtenus par l'intermédiaire de mon lycée et bien entendu auprès de mon patron. je pense me sentir lésé par mon employeur qui ne m'a pas donné tous les renseignements nécessaires je reste persuadé que celui-ci m'a induit en erreur. je dépassais largement les heures légales d'un apprenti (un peu plus de 53h par semaines au lieu de 39h) jamais payées en heures supplémentaires. je veux partir au plus vite car j'ai une embauche en juillet. merci de bien vouloir m'éclairer sur les démarches que je pourrai engager.

Par **floriane106**, le **28/06/2007** à **17:34**

Bonjour. Si votre employeur ne s'oppose pas au fait que vous n'effectuez pas l'intégralité de votre préavis, je ne vois pas le problème. il existe en effet une durée légale; durée qui peut être réduite si vous le décidez conjointement avec votre employeur. Concernant le paiement de vos heures supplémentaires, vous pouvez saisir le conseil des prud'hommes afin de déposer cette demande.